

Je me plais à relire avec un plaisir toujours renouvelé tes écrits anciens, mon cher Philip C. La Berge, de Coppell (Texas), de Cavalaire (Nice), de L'Ange-Gardien (Québec), dont ta belle étude sur les variations du nom de notre ancêtre publiée sous le titre de "The Laberge Name and its Many Variants...How do you spell it and why?", written on december 21, 2011. Elle montre et reproduit les signatures de nos premiers ancêtres, à partir des mercs de Jean et Jacques de la Berge, grand'père et père de Robert, jusqu'à celles de ta famille qui méritent d'être connues.

On peut cependant déplorer que les généalogistes, dans leur ensemble, négligent de glorifier le rôle très important de la femme dans l'évolution de nos familles. Il est vrai que c'est le patronyme masculin qui établit la chaîne des générations, ce qui est quand même très injuste pour la branche féminine. Ainsi, notre première mémère en Nouvelle-France, cette très chère Françoise Gosse, issue d'une ancienne et importante famille de la ville de Noyon en Picardie, a certes joué un rôle de première importance dans l'évolution de notre famille Laberge en Amérique du Nord. J'ai déjà présenté une étude qui montrait les mérites de cette femme. Et je vais essayer de montrer ici, mon cher Philip, ce qu'elle nous a apporté dans le domaine qui nous intéresse, celui des signatures.

Nicolas Durand arrive en Nouvelle-France en 1658, probablement dans l'un des navires de la Compagnie de Rouen, qui détient le monopole de la traite en Nouvelle-France. Elle lui accorde le 30 mai de cette année 1658 sur billet une concession de 3 arpents de terre par une lieue et demie de profondeur dans la seigneurie de Beaupré, laquelle lui est concédée officiellement le 11 juillet 1660 par Olivier Letardif, seigneur en partie de Beaupré. Nicolas appose sa signature avec paraphe au pied de l'acte, qui est la seule signature connue qui nous est restée (Cf. Ronald H., p. 165). Il est le fils de Pierre et de Nicole Prévost, celle-ci est la soeur de Martin Prévost, un habitant important déjà bien installé à Beauport, certes à l'origine de l'établissement de Nicolas en Nouvelle-France.

La Compagnie de Rouen recrute probablement à l'intention de Nicolas Durand une jeune fille de bonne famille, Françoise Gosse, originaire de la ville de Noyon en Picardie, qui lui apporte une dot de 400 livres. Le contrat de mariage est signé le 31 août 1661, que Nicolas signe, mais que seule la copie collationnée nous est parvenue. Le mariage est célébré le 12 septembre 1661 et un premier enfant naît et est baptisé le 6 juin 1662 sous le nom de Marie-Ursule Durand. Nicolas décède mystérieusement le 1er avril 1663 et le missionnaire inscrit au registre "s'étant tué dans son (blanc)".

Deux mois après le décès de Nicolas, Françoise Gosse unit sa destinée à Robert de la Berge, qui défriche alors une terre à la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, après avoir terminé un stage d'apprentissage de trois ans dans la famille de Macé Gravel, de Château-Richer. A la mort de Nicolas Durand, Françoise Gosse hérite de la moitié de la terre et des biens de Nicolas et l'autre moitié revient à sa fille Marie-Ursule, une situation qui est à l'origine de problèmes nombreux dans la suite de l'histoire de la famille. Un inventaire sommaire des biens laissés par Nicolas Durand en établit la valeur à 520 livres.

Un mois après son mariage, le 11 novembre 1663, Robert vend sa terre de Ste-Famille à Philippe Pâquet pour la somme de 220 livres. C'est Françoise Gosse qui négocie la transaction et qui signie l'acte de vente. C'est la seule et unique signature connue de Françoise Gosse, qui montre qu'elle a reçu une bonne instruction et pu fréquenter le couvent des Ursulines de Noyon. Elle n'a plus jamais participé par la suite aux affaires de la famille (Signature dans Ronald H., p.168).

Robert a commencé à signer son nom en 1671 et c'est sans doute son épouse qui lui a appris à signer, ou plutôt à dessiner, son nom qui se résume au mot "laberge". La famille, qui compte déjà un enfant, ne tarde pas à s'agrandir. Entre 1664 et 1674, naissent trois filles Geneviève, Françoise, Catherine, et trois garçons François, Nicolas, Guillaume. Les problèmes d'héritage ont toujours divisé la famille, car on ne semble pas accepter que Marie-Ursule hérite de la moitié de la terre et que tous les autres membres de la famille doivent se partager entre eux l'autre moitié au prorata.

Robert avait voulu marier Marie-Ursule dès l'âge de 12 ans mais le marché a échoué. Elle est alors âgée de 15 ans en juin 1677 lorsqu'elle épouse Antoine Huppé, fils de Michel et de Marguerite Roussin, qui habitent la seigneurie de Notre-Dame des Anges à Beauport, probablement le choix de Martin Prévost. On profite de la signature du contrat de mariage pour tenter d'apporter une solution au problème des héritages. Après avoir délibéré et à la suggestion probable de Martin Prévost, Marie-Ursule Durand s'engage, en retour de la somme de 600 livres, à renoncer à la succession de son père Nicolas Durand et de sa mère Françoise Gosse, à l'exception des héritages qui peuvent revenir à celle-ci de sa famille en France. La seule présence de Martin Prévost est une assurance que Marie-Ursule a obtenu justice dans ce règlement. Et celle-ci s'appliquera pendant le reste de sa vie à vouloir faire casser et annuler ce règlement, dont elle sera déboutée deux fois et condamnée à l'amende.

Par son mariage, Marie-Ursule entrait dans l'importante famille des Roussin, et plusieurs invités assistent à la signature de son contrat de mariage. Il est intéressant de noter que Marie-Ursule signe le document. Au bas de l'acte, à gauche, apparaît la signature de Antoine Huppé, plutôt crispée, puis en-dessous celle de Marie-Ursule Durand, d'une écriture assez soignée, puis celle de Martin Prévost. Robert signe "laberge" en haut au centre et Louis Lepage à droite. Charles Lefrançois signe sous la signature de Robert (Ronald H., p.228)

Françoise Gosse a donc appris à son époux Robert et à sa fille Marie-Ursule à signer leurs noms. Et on se demande pourquoi aucun de ses autres enfants n'ont appris à signer. J'ai montré dans une précédente étude une famille éclatée en deux clans. Peut-on penser que Robert n'aurait pas permis à Françoise à montrer à ses autres enfants à signer leurs noms. Nous savons que les Jean, Jacques et Charles de la Berge étaient contre les petites écoles que le curé Guillaume Longuet voulait créer pour les enfants de Colomby-sur-Thaon, avec l'assistance des obitiers et custos Noël de la Buire et Guillaume Manson, qui gravitaient dans son entourage et qui auraient pu enseigner aux enfants à des conditions fort avantageuses. Ils trouvaient cette initiative trop onéreuse et surtout inutile. Et Robert était peut-être toujours de l'avis de ses pairs.

Dans l'étude citée précédemment, je montre que Robert et Françoise ne vivent plus ensemble sur la fin de leur vie. Robert s'est retiré chez son fils aîné François qui a hérité de la maison ancestrale des Boucher dont il a épousé la fille unique, et que Françoise pour sa part a préféré finir ses jours chez sa fille Marie-Ursule à Beauport. A la signature de son testament le 7 mai 1714 devant le notaire Robert Duprac, de Beauport, par lequel elle avantage sa fille au détriment de ses autres enfants, elle déclare "ne scavoit signer quoique elle ayt signé autrefois et elle déclare qu'il y a long temps ayant oublié de signer" (Ronald H., p. 299).

Robert décède le 2 avril 1712 et il est inhumé à Château-Richer. Françoise Gosse décède le 8 mars 1714 et est inhumée à Beauport. Aucun membre de la famille n'assiste à l'une ou l'autre de ces sépultures. Et que, peu après, Guillaume Laberge entreprend des procédures pour faire annuler le testament de sa mère. dont il est débouté.

Marie-Ursule Durand décède le 26 août 1750 à l'âge vénérable de 88 ans.

Pierre-Lionel La Berge,  
L'Ange-Gardien

15 février 2012